

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
SASU A.Z.E.**

10b Rue du 19 Novembre 68870 Brinckheim

Au Capital de 1.000,00 euros

RCS Mulhouse 879 528 818

Brinckheim, le 15 Janvier 2025

Ce jour à 16 heures se sont réunis au siège social de l'entreprise dont l'adresse est indiquée Ci-dessus les associés de la **SASU A.Z.E.**

En effet, Le président **Monsieur DOGAN Serhat** constate la présence de :

Après constat de présence, Monsieur DOGAN Serhat débute la séance par les questions à l'ordre du jour :

1 – Rapport du Liquidateur :

L'assemblée des associés approuve le rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations concernant les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31 Décembre 2024.

L'assemblée des associés approuve lesdits comptes, donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat à compter de ce jour et constate ainsi la disparition de la société.

3 – Pouvoirs :

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs à Monsieur DOGAN Serhat à l'effet de procéder à l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Les questions à l'ordre du jour étant posées, **Monsieur DOGAN Serhat** constate la fin de cette assemblée, donne tous pouvoir au **Liquidateur** qui donne congé à l'assemblée.

Fait pour valoir à qui de droit.

(Liquidateur)

Monsieur DOGAN Serhat

